

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL D'ALGER
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BOUMERDES



ATTESTATION DE DOMICILIATION
SAISON SPORTIVE 2024/2025

Je soussigné, Mr. :.....Gestionnaire de
l'infrastructure sportive de la commune de :
dénomméeautorise le Club Sportif
Amateur :.....
à utiliser le terrain pour toutes les compétitions officielles organisées par la
Ligue de Football de la wilaya de Boumerdes ou autres institutions et ce,
durant la saison sportive **2024/2025**

Fait à : le.....

le président de l'APC

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL D'ALGER
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BOUMERDES



BULLETIN D'ENGAGEMENT

SAISON SPORTIVE : 2024/2025

- Nom complet du CSA :.....
- sigle du CSA :.....
- catégories a engagés :
- Engagement en championnat et coupes da la wilaya.
- couleurs principales du club :.....
- couleurs de réserves :.....
- N° tel (**obligatoire**)..... N° FAX (**obligatoire**).....
- Boite email (**obligatoire**).....
- Agrément : N°.....du
- président du CSA :tel
- adresse :
- nom et prénom du secretaire : TEL

*Identité et qualité des membres du CSA mandatés pour représenter le club
auprès de la ligue et autres instances du football.*

Noms et prénoms	Fonction au sein du CSA	N° du téléphone

Je soussigné, Monsieur

Président du Club Sportif Amateur :

m'engage à :

- 1/Respecter les règlements généraux de la Fédération Algérienne de Football et de les faire respecter par tous les membres de l'association et de la section football.**
- 2/Faire participer les cadres techniques, médicaux et administratifs du club aux réunions et séminaires organisés par la Fédération et les Ligues.**
- 3/ Procéder au paiement de la contribution aux frais de gestion et arriérés.**
- 4/ Respecter les domiciliations des matchs de championnat selon disponibilité des terrains conformément aux règlements généraux.**
- 5/Fournir le dossier médical de chaque joueur tel que défini par la commission médicale fédérale.**
- 6/ Ne pas recourir aux juridictions civiles pour le règlement de tout litige né lors du déroulement de la compétition.**
- 7/ Respecter les dispositions de l'article 124 du règlement du championnat de football amateur des divisions honneur et pré-honneur traitant de la « Violation de l'obligation de réserve ».**
- 8/ contracter une police assurance pour tous les joueurs (toutes catégories), staffs administratifs et techniques les couvrants pour toutes la saison sportive 2024-2025.**

FAIT A : Le :

Cachet du Club

**Griffe et Signature légalisée
du Président CSA**